Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 16:12

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 05 février 2026

Date de convocation : 23 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis au théâtre du Cateau-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Objet : Délibération 2026/029 portant avenant n°11 à la concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire

Membres présents (59) : PORTIER Carole, MAILLARD Laurent, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, SCAILTEUX René, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, BINET Franck , GERARD Jean-Claude, LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, HERBET Marie-Françoise , LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, BALEMBOIS Bernard, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme

Membres ayant donné procuration (6) : BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, DAUCHET Martine à BONIFACE Didier, VILLAIN Bruno à MODARELLI Joseph, RICHARD Jérémy à OLIVIER Jacques, MAILLY Chantal à MÉLI Jérôme

Membres excusés (3) : BACCOUT Fabrice, BASQUIN Etienne, MERIAUX Christelle

Membres absents (6) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, MATON Audrey, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, BONIFACE Patrice

Secrétaire de séance : DOERLER-DESENNE Axelle

Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 16:12

Délibération 2026/029 portant avenant n°11 à la concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) concède à la société AJP – GROUPE PLACE GESTION INVESTISSEMENTS, ci-après PLACE MOBILITÉ, la gestion déléguée des services réguliers de transport routier non urbain de voyageurs, y compris le transport scolaire, du Périmètre n°3B.
Conformément l'article 8 du contrat de concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire, ci-après le contrat, il peut être modifié « En cas de modification des services ».
Par la délibération n°2025/118 du 11 décembre 2025, le Conseil communautaire a régularisé le statut Transport Collectif Caudrésien (TCC) en actant qu'il devait être du ressort de CA2C et non de la Commune de Caudry. Depuis le 1er janvier 2026, PLACE MOBILITÉ assure le TCC. L'avenant n°11 permet d'intégrer le TCC.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5216-5 2°,
Vu le code des transports, dont les articles L1231-1 et suivants,
Considérant l'article 8 autorisant les modifications en cas modification de services,
Vu les articles L1411-1 et suivants, R1411-1 et suivants du code de général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu le contrat du 28 mai 2019 relatif à la concession pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire portant attribution de la concession de service à la société AJP – GROUPE PLACE GESTION INVESTISSEMENTS, dont l'article 8,
Vu la convention de transfert n°1908288 du contrat régional de concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire P3B à la CA2C,
Vu les statuts de la CA2C approuvés par l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2018,
Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux réunie le 10 décembre 2025 portant sur l'intégration du TCC au contrat de concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire,
Vu l'avenant n°11 du contrat relatif à la concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire - Périmètre P3B, annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **D'approuver l'avenant n°11 annexé à la présente délibération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°11, ainsi que tout document nécessaire à sa bonne exécution.**

Annexe(s) - *Avenant n°11 au contrat de concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire*

La secrétaire de séance, Axelle DOERLER-DESENNE IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 10/02/2026 Publication le 10/02/2026 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON CA2C Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis

Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 16:12

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT PUBLIC ROUTIER INTERURBAIN ET SCOLAIRE

CONTRAT / PÉRIMÈTRE 3B

AVENANT N°11

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis
Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CIS - FRANCE
☎ 03 27 75 84 79 secretariat@caudresis-catesis.fr

Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 16:12

I. Identification de l'autorité concédante 3
II. Identification du concessionnaire 3
III. Identification de la procédure 3
IV. Objet et étendue du contrat de concession 3
V. Objet de l'avenant 4
Modification 1 - Délégation du Transport Collectif Caudrésien (TCC) conformément à l'article 22.1 « modification pérennes à l'initiative de l'autorité délégante » 4
VI. Acceptation de l'avenant 4

Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 16:12

I. IDENTIFICATION DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE

- Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, représentée par son Président, Monsieur Serge SIMEON, autorisé à signer le présent avenant par délibération n°2025/___ du 09 octobre 2025 portant modification de la convention relative à la concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire.
- Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS
- ☎ 03 27 75 84 79 💻 secretariat@caudresis-catesis.fr SIRET: 200 030 633 000 16

II. IDENTIFICATION DU CONCESSIONNAIRE

- Nom commercial : PLACE MOBILITE CAUDRESIS-CATESIS.....
- Représenté par : M. Christophe DEGAND, directeur général .....
- Adresse de l'établissement : 750 rue de Noyelles, 59400 CAMBRAI.....
- SIRET : 850 890 971 00011.....

III. IDENTIFICATION DE LA PROCÉDURE

- Contrat de concession de services, conformément aux articles L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), passé en procédure ouverte conformément à l'article 18 du décret n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

IV. OBJET ET ÉTENDUE DU CONTRAT DE CONCESSION

- Objet : Gestion déléguée des services réguliers de transport routier non urbain de voyageurs y compris le transport scolaire du Périmètre n°3B ;
- Durée et début d'exécution du contrat de concession : 8 ans à compter du 1er septembre 2019 ;
- Date de notification d'attribution du contrat de concession : 28 mai 2019 ;
- Date de fin d'exécution du contrat de concession : 31 août 2027.

Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 16:12

V. OBJET DE L'AVENANT

L'article 8 du contrat de concession autorise les parties à modifier celui-ci notamment « en cas de de modification de services selon les modalités prévues à l'Article 22 ».

Modification 1 - Délégation du Transport Collectif Caudrésien (TCC) conformément à l'article 22.1 « modification pérennes à l'initiative de l'autorité délégante »

Par la délibération n°2025/118 du 11 décembre 2025, le Conseil communautaire a régularisé le statut Transport Collectif Caudrésien (TCC) en actant qu'il devait être du ressort de la CA2C et non de la Commune de Caudry. Depuis le 1er janvier 2026, PLACE MOBILITE CAUDRESIS-CATESIS assure les transports relatifs au TCC.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer le Transport Collectif Caudrésien (TCC) au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service de transport public routier scolaire et interurbain / Périmètre P3B.

Le montant de ce service complémentaire a été évalué à 68 851,35 € annuel en valeur CEP 2019, soit 79 600 € au CEP révisé.

En complément de l'article 50, relatif à l'échéancier de versement de la contribution financière de l'autorité organisatrice, cet avenant engendre la modification du montant des acomptes dès la notification de l'avenant 11 au concessionnaire qui présentera une facture d'acompte réajustée.

Cette modification est soumise à l'article 51 « Formule de Révision » du contrat initial.

Cet avenant 11 sera suivi d'un nouvel avenant venant intégrer l'ensemble des modifications contractuelles comme la modification du contrat, la modification du CEP, modification du parc (liste non exhaustive).

VI. ACCEPTATION DE L'AVENANT

Fait en deux exemplaires,

Beauvois-en-Cambrésis, le … février 2026,	Notifié au délégataire le … février 2026,
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis,	Le directeur général,
Serge SIMEON	Christophe DEGAND

*le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 16:12

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL2026_029**
Objet :	**Délibération 2026/029 portant avenant n°11 à la concession de service public pour l?exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-02-05 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.2 - Délégation de service public
Identifiant unique :	059-200030633-20260205-DEL2026_029-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20260205-DEL2026_029-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2026_029.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260205-DEL2026_029-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	460.3 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : A29 _ Av11_DSP2018Trans.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260205-DEL2026_029-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	208.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 février 2026 à 11h02min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 février 2026 à 11h02min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 février 2026 à 11h03min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 février 2026 à 11h03min22s	Reçu par le MI le 2026-02-10

Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 16:12